

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de  
convocation :  
03 février 2026

Mis en ligne :

*1<sup>ère</sup> mise en ligne le 16/02/2026*

*Correction suite erreur  
matérialisée :*

**17 MARS 2026**

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29

Présents : 26  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

**Absent :** GARNIER Chrystèle.

Madame Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### Point N° 21 - Annule et remplace

**Délibération n° 2026-021. AER - FONCIER : Zac Multisites- Acquisition des 43, 43bis et 43ter rue Nationale, parcelle AL 57**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** les avis du Pôle d'Évaluation Domaniale en date du 25 novembre 2025,  
**VU** l'avis de la Commission Urbanisme en date du 27 janvier 2026,

**CONSIDÉRANT que** la commune a été contactée par les propriétaires des 43, 43bis et 43ter rue Nationale pour vendre leurs trois maisons-appartements (parcelle AL 57 pour 327 m²).

Situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement de la ZAC Multisites, la commune a fait procéder à l'évaluation des biens en vue de formuler des offres d'acquisition amiable pour les 43, 43 bis et 43 ter à hauteur, respectivement, de 170 000, 195 000 et 200 000 euros net vendeur.

Les biens sont en copropriété et l'acquisition ne pourra se faire qu'avec l'accord concomitant des trois propriétaires.

La commune a reçu l'accord des trois propriétaires (courriel du 24 décembre 2025 pour celle du 43, lettre par courriel du 2 janvier 2026 pour celle du 43ter et courriel du 16 janvier pour celle du 43bis).

**Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla) **le conseil municipal décide**

**D'APPROUVER** l'acquisition des biens situés aux 43, 43bis et 43ter rue Nationale, parcelle cadastrée AL 57 pour 327 m<sup>2</sup> aux prix respectifs de 170 000, 195 000 et 200 000 euros net vendeurs, frais à la charge de l'acquéreur ;

**DE DESIGNER** Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour assister la commune ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en particulier l'acte notarié authentique ;

**DE DIRE** que la dépense est inscrite au Budget annexe de l'opération d'aménagement de la ZAC Multisites.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gael LEFEUVRE

